

Namur, 30 avril 2013.

Mesdames et Messieurs,

Dans le respect des règles fixées par le législateur, nous voilà à nouveau réunis pour entendre le bilan des réalisations portées par ce qui fut le "Secteur", puis le "Service" et, enfin, la "Direction des Centres Culturels" (lorsque l'on dit que rien ne bouge...!) au cours de l'exercice 2012.

Ce bilan administratif peut paraître – pour certains – quelque peu décharné, n'être qu'un document n'accordant aux chiffres ou autres statistiques qu'une importance minimaliste alors qu'ils sont, notamment, une manière d'écrire l'importance et le rôle de nos Centres Culturels. Soyons donc attentifs à ce que nos Collègues de l'Administration leur feront dire dans un instant.

Permettez-moi, préalablement, de remercier nos Amphitryons namurois de nous recevoir ce 30 avril et ce, dans un contexte que nous savons bien difficile; dans un climat de tension qu'il ne me revient pas de commenter mais qui – c'est une évidence – fera l'objet d'un débat lors de notre prochaine 3 C.

Permettez-moi, puisque j'évoque notre Commission, d'en remercier très sincèrement tous les membres, les anciens comme les nouveaux, pour le travail dense et concret mené tout au long de l'année, pour leur détermination à assumer pleinement et en toute indépendance l'analyse de dossiers, parfois délicats, avec pour unique objectif le respect de la règle MAIS sans oublier qu'au-delà du prescrit, des hommes, des femmes, des animateurs que nous sommes, œuvrent à la définition d'un possible

meilleur. Il me faut, par ailleurs, souligner l'énorme investissement de nombre d'entre eux dans les différents groupes de travail porteurs du projet de décret.

Remercier, bien évidemment, le Service de l'Inspection, l'Inspecteur général, toute l'équipe de terrain et, bien sûr, nos Inspecteurs référents (Luc et Vincent) qui nous accompagnent, nous conseillent, nous contrarient avec ce souci de faire progresser le débat, d'enrichir la réflexion et de permettre dans tous les cas – en effet, aucune exception n'est à souligner, même si ce fut parfois chaud! – de dégager un consensus.

Enfin, merci très profond à la Direction des Centres Culturels: petite équipe mais grands effets, grande disponibilité; toujours sur le pont au profit des membres de la 3 C et dans l'intérêt des Centres Culturels. Merci à Sophie, Adeline, Marie-Françoise, Muriel et Dany.

La situation n'est pas courante – et, peut-être, ne durera-t-elle pas! – surtout par les mauvais temps de restriction, de diminution, de toujours moins de la "chose publique"..., la situation n'est pas courante, disais-je, de remercier le Cabinet Laanan ; Pol Mareschal et, plus particulièrement, Gilles Doutrelepont pour sa volonté inébranlable, depuis septembre 2010, à vouloir le nouveau décret qui nous occupe depuis tant d'années.

En effet, à chacune de mes interventions, j'ai, de manière plaisante d'abord, ironique ensuite et, finalement, un "sourire jaune aux lèvres", rappelé les propos de notre Ministre qui, au terme des Etats généraux (les livres d'histoire situent la "chose" il y a quelque 8 ans!), affirmait que « *la définition d'une nouvelle politique culturelle ne serait pas "une tâche facile"»* mais "*qu'il y avait urgence!*"

Je vous renvoie à vos archives pour relire l'analyse des contenus.

Alerté, donc, en septembre 2010, Gilles Doutrelepont a pris le problème à bras le corps et porté le projet. Soulignons d'emblée sa décision de rompre avec une

pratique où les "experts", forts de leurs certitudes, disent au bon peuple ce qui est bien pour lui. En effet, si lui-même les a convoqués, il a, dès le départ, associé l'Administration, l'Inspection, l'ASTRAC, l'ACC, la 3 C, mais aussi le terrain, l'Union des Villes et Communes, l'Association des Provinces, et l'Observatoire,...

Il a écouté, digéré, partagé, écrit, corrigé, débattu, réécrit avec chacun des interlocuteurs sans, qu'à aucun moment, la moindre tension n'émaille nos échanges.

En janvier dernier, à la Marlagne, l'avant-projet de décret qui nous fut proposé fit manifestement l'unanimité.

Depuis peu, l'Inspection des Finances a été saisie du dossier et, aujourd'hui même, la note officielle déposée au Gouvernement est débattue pour la première fois en inter-cabinet. Les choses sont donc aux mains du politique et nous devons lui faire savoir que ce décret, c'est le nôtre; celui que nous avons pensé et voulu dans une dynamique créative, dans une volonté de combattre l'inertie, dans une approche globale et transversale et dans une détermination à mettre un terme au rapport de force entre les partisans du socio-culturel ou du socio-artistique.

En effet, il est important que tous les partis politiques qui, dans quelques semaines, décideront de notre nouveau décret, et donc de notre avenir, sachent que le cadre nouveau a été longuement mûri par tous les acteurs concernés, que ce texte reformule clairement le développement de l'exercice du droit à la culture, mais aussi une action culturelle générale commune à tous les Centres Culturels, définie autour d'une exigence procédurale et méthodologique:

- mobilisation des populations dans une analyse partagée du territoire;
- définition d'enjeux de société de moyen et long termes;
- projet d'action des Centres Culturels et de leurs partenaires;
- actions transversales et fonctions culturelles.

En outre, ce texte

- propose un système d'actions décloisonné, tant au niveau des territoires, des secteurs, que des domaines culturels;
- il permet des dispositifs à géométrie variable avec des actions culturelles de base, de base et intensifiés, de base et spécialisés;
- ce texte encourage toutes les formes de coopération entre Centres Culturels, en réseau, sous forme de synergies partagées, le tout sur un territoire d'implantation mais aussi de projet.

Ce décret propose, bien sûr, les pistes précises du refinancement de notre secteur, de l'allocation de base à l'indexation, en passant par le coût des spécialisations, mais aussi des règles régissant ou non l'obligation de parité.

Notre décret conduit à la nécessité d'un nouveau cadre pour les politiques culturelles, passant par le **défi du décloisonnement indispensable de notre Administration**, et induit, pourquoi pas, la mise en place d'un Service culturel du développement territorial, non pas comme un « tiroir » supplémentaire au « long meuble » qu'est le Boulevard Léopold II, mais bien comme l'élément pivot de la Politique culturelle dont nos Centres se doivent d'être, de devenir ou redevenir des maillons essentiels.

L'échéance se précise.

Il y a quelques jours, la réflexion méthodologique liée à l'écriture des arrêtés a débuté. Aujourd'hui, je l'ai dit, le premier inter-cabinet traite ce dossier. A la mi-mai, idéalement, le Secrétaire du Gouvernement déposera la notification définitive. Le Conseil d'Etat aura, dès lors, entre 30 et 45 jours pour émettre ses remarques et permettre au Gouvernement une seconde lecture. L'agenda du Parlement devrait permettre débat, vote et promulgation en octobre. Il ne restera plus alors que

l'adoption des arrêtés par le Gouvernement, le dernier avis du Conseil d'Etat et, enfin, l'adoption définitive de ce qui sera le nouveau Décret des Centres Culturels.

Urgence (j'y reviens) **et vigilance restent de mise**. Chacun et chacune se doivent d'être les relais de la nécessité de voir ce décret aboutir car, comme ce fut affirmé à la Marlagne, l'objectif "***est de conforter nos Centres comme pierres angulaires de la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, contribuant, comme par le passé, à l'émancipation individuelle et collective des populations d'un territoire dans la recherche d'une démocratie approfondie***".

Marc BAEKEN

Président de la 3C